

Délibération portant approbation du Projet IDEX LYON

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Vu** le décret 2015-127 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » ;
- Vu** la convention d'association entre l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et l'Université de Lyon ;
- Vu** la présélection de la candidature de l'Université de Lyon à l'appel à projet IDEX du programme investissements d'avenir 2 ;
- Vu** le projet IDEXLYON présenté par l'Université de Lyon relatif à la phase de sélection finale du projet.

Le conseil d'administration réuni le 5 décembre 2016 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, donne un **avis favorable au projet IDEXLYON**.

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2016

Le président du Conseil d'Administration



M. BARUCH

Le Directeur de l'ENSSIB



YVES ALIX